

REGLEMENT DE L'ACTION « Miles & More » 2026

Luxembourg, juin 2026

Préambule

La Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg, dont le siège social est établi à L-1930 Luxembourg, 1, Place de Metz, inscrite au R.C.S. Luxembourg (B30775), ci-après dénommée « Spuerkeess », organise une action « Promo - Welcome Miles gratuits », ci-après dénommée « Action ».

Article 1 - Durée

L'Action se déroule du 5 juin 2026 au 20 juillet 2026 inclus.

Article 2 - Participation

La participation à l'Action est ouverte à toute personne physique majeure et capable, ayant souscrit une nouvelle carte de crédit « Miles & More Luxair Visa » auprès de Spuerkeess pendant la période de l'Action. La demande de souscription doit être validée et accordée par Spuerkeess. Le demandeur ne doit pas déjà être titulaire d'une telle carte.

La participation à l'Action est individuelle, nominative et est limitée à une seule participation par personne.

Par sa participation à l'Action, le participant accepte les conditions du présent règlement.

Ne sont pas comprises dans l'Action les cartes de crédit « Miles & More Luxair Visa Business ».

Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le règlement entraînera la nullité de la participation.

Article 3 - Lot

La participation à l'Action permet à un participant de profiter d'un supplément de 5.000 Welcome miles en sus des 5.000 Welcome miles qui lui sont attribués lors de la réception de sa carte de crédit « Miles & More Luxair Visa ».

Article 4 – Déroulement de l'Action

L'annonce de l'Action sera diffusée auprès des clients par des messages via l'outil S-Net, les réseaux sociaux, ainsi que les affichages digitaux des agences Spuerkeess. Tous les clients ayant souscrit une carte de crédit « Miles & More Luxair Visa » durant la période de l'Action peuvent en profiter.

L'attribution des miles supplémentaires ne nécessite aucun formalisme ni démarche d'inscription de la part de clients. La seule condition d'éligibilité est l'obtention du statut de nouveau titulaire de carte « Miles & More Luxair Visa » .

Seront distribués au total 2.000.000 miles de promotion selon le principe « premier venu, premier servi ». Si toutes ces miles seraient épuisés avant la fin de l'Action, celle-ci se terminera plus tôt. Si les miles ne seront pas tous distribués à la fin de l'Action, Spuerkeess se réserve le droit d'organiser éventuellement une seconde action similaire au courant de l'année 2026.

Les miles de promotion ainsi attribués ne pourront en aucun cas être ni repris ou échangés, ni cédés à une tierce personne.

Article 5 - Modification du règlement

Spuerkeess se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, de modifier, écourter, prolonger ou annuler l'Action. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Spuerkeess se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent règlement.

Article 6 - Responsabilité

Spuerkeess ne sera pas responsable en cas de dysfonctionnement du réseau internet empêchant l'accès à l'Action ou son bon déroulement. Notamment, Spuerkeess ne saurait être tenue responsable d'éventuels actes de malveillances externes.

Si Spuerkeess met tout en œuvre pour offrir aux utilisateurs des informations et/ou des outils disponibles et vérifiés, elle ne saurait cependant être tenue responsable des erreurs matérielles, d'une absence de disponibilité des informations et/ou la présence de virus sur les sites. La participation à l'Action implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'internet, notamment en ce qui concerne les risques de détournements éventuels ou piratages ainsi que les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. Il appartient à chaque participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique et téléphonique contre toute atteinte. La connexion de toute personne aux sites et la participation à l'Action se fait sous son entière responsabilité.

En outre, Spuerkeess n'est pas responsable en cas :

- de problèmes de matériel, de logiciel ou techniques de quelque nature qu'ils soient,
- de destructions des informations fournies par des participants pour une raison non imputable à Spuerkeess,
- d'erreurs humaines d'origine électrique ou technique,
- de perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement de l'Action,
- de conséquences d'éventuels retards, pertes, vols ou avaries des courriers postaux ou électroniques qui ne lui sont pas imputables. Les réclamations doivent être formulées par les destinataires directement auprès des entreprises ayant assuré l'acheminement desdits courriers,
- de problèmes liés à la jouissance du lot.

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique de l'Action est perturbé par une cause échappant à la volonté de Spuerkeess, celle-ci se réserve le droit d'interrompre l'Action.

Toute fraude ou non-respect du présent règlement pourra donner lieu à l'exclusion de l'Action de son auteur, Spuerkeess se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

Article 7 - Litiges

Toute contestation ou réclamation relative à l'Action, pour quelque raison que ce soit, devra être formulée par écrit à l'attention de Spuerkeess à l'adresse mentionnée en préambule, pendant la durée de l'Action et au plus tard dans les trente jours suivant la date de la fin de l'Action.

Article 8 - Droit applicable et juridiction compétente

Le présent règlement ainsi que les relations entre Spuerkeess et les participants sont soumis au droit luxembourgeois. En cas de contestation, le litige est de la compétence exclusive de la juridiction luxembourgeoise.

